

Artisan



Enfin le temps des inscriptions pour la prochaine édition de l'Oktobierfest de Sainte-Adèle ! Cette année, l'Oktobierfest se déroulera du 29 septembre au 1^{er} octobre.

Depuis 2009, la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle organise cet évènement rassembleur au plus grand bonheur des résidents, commerçants et visiteurs de Sainte-Adèle. La dernière édition ayant rassemblé près de 50 000 visiteurs, l'Oktobierfest de Sainte-Adèle n'a plus à faire sa réputation !

Enfin, le retour de cet évènement qui se veut être magistral pour les festivaliers afin qu'ils puissent profiter de l'élan indéniable de rassemblement, que suscite cette fin de semaine festive qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2023.

Cette activité prodigieuse a été créée en 2009 sous la gouverne de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle dans le but de regrouper une « fête de la bière » pour les résidents et villégiateurs. Dès cette édition, plus de 2 000 personnes se sont déplacées sur le site de l'Oktobierfest. Dès lors, la Chambre savait bien que le filon était inestimable, et ce, toujours pour nos résidents, mais aussi pour nos visiteurs où l'endroit est vite devenu « Sainte-Adèle en broue et en couleurs » en raison de sa présentation à l'automne.

Au fil des ans, des partenaires importants se sont greffés à notre organisation. Métro Plus Joanne Dubé est partenaire officiel de l'évènement depuis plusieurs années maintenant.

Grâce à nos ententes avec les médias télévisuels, radiophoniques et imprimés de la région, notre partenariat avec la Ville de Sainte-Adèle, la Caisse Desjardins de la Vallée des Pays-d'en-Haut, le Gouvernement du Québec et à de nombreux collaborateurs, il sera facile pour nous d'accentuer largement la visibilité de l'évènement. De plus, à toute cette panoplie promotionnelle s'ajoute maintenant des objets promos disponibles à l'achat ainsi que des dépliants distribuer à travers la région en plus de 50 000 exemplaires.

L'évènement est présenté par CIME 101.3-103,9, partenaire d'envergure. Tous les autres médias importants seront aussi au rendez-vous pour parler de cette gigantesque activité.

Avec le succès que connaît l'Oktobierfest, nous ne pouvions que reprendre cette formule gagnante avec la Place des citoyens et le Parc Claude-Henri-Grignon comme site officiel de cet évènement automnal. Avec son esplanade chauffée, son parc et tous ses espaces disponibles pour le positionnement des kiosques, c'est, en effet, l'endroit tout indiqué pour faire bouger le centre-ville de Sainte-Adèle !

Venez-vous amuser !

CONTACT:

Marjolaine Paradis

Bureau : 450-229-2644 poste 201

Cellulaire : 819-217-5531

evenements@sainte-adele.net

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1) Ouverture de l'Oktobierfest :

Vendredi le 29 septembre 2023 - 15h à 23h
Samedi le 30 septembre 2023 - 11h à minuit
Dimanche le 1^{er} octobre 2023 - 11h à 16h

- **Déchargement et montage:** Jeudi le 28 septembre et vendredi le 29 septembre.
Prise de rendez-vous obligatoire après l'inscription. Nous communiquerons avec vous près de l'évènement pour la prise de rendez-vous.
Les voitures se rendront dans le stationnement de la Place des Citoyens ou du dépanneur Couche-Tard pour un déchargement rapide vers les emplacements octroyés. L'exposant est responsable de charger et décharger le matériel pour son kiosque. L'organisation ne peut fournir cette aide ni par des équipements ni par des employés ou bénévoles.
- **Kiosque prêt pour ouverture :** vendredi 15h
L'exposant s'engage à ce que son kiosque soit prêt et accessible aux visiteurs pendant les heures d'ouverture.
- **Stationnement :** Les voitures devront se stationner derrière l'ancien théâtre Sainte-Adèle
- **Démontage :** Dimanche 1^{er} octobre à 16h. **Interdiction de commencer le démontage avant 16h sans autorisation de la responsable de l'Oktobierfest. Si l'exposant décide de contrevenir à ce point, il se verra interdire une participation future.**

2) Emplacement :

L'emplacement attribué aux artisans par la Chambre de commerce est non-transférable et ne peut être ni sous-loué, ni partagé sans le consentement de la Chambre. L'artisan ne peut en aucun cas excéder ses grandeurs d'emplacement.

- **Les artisans intérieurs auront un emplacement de 8'X8' plus 2 tables de 6'**
- **Les artisans extérieurs auront un emplacement de 10'X14,5' plus 1 table de 6'**

3) Responsabilité :

La Chambre ne sera en aucun cas tenue responsable du vol, du vandalisme et des détériorations des biens à vendre de l'artisan ainsi que des équipements, meubles, voitures, camions, remorques et accessoires de l'artisan. L'organisation de l'Oktobierfest engage une équipe de surveillance pour les nuits de jeudi, vendredi et samedi.

4) Sécurité incendie :

Chaque exposant doit posséder leur propre extincteur. Une inspection sera faite par un membre de la CCTSA le vendredi avant l'ouverture du site.

5) Coût :

Le prix pour les espaces est joint au présent contrat. Les coûts sont payables en deux versements par chèque ou avec carte de crédit. Les chèques doivent être faits à l'ordre de la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle. Non remboursable.

6) Intempéries :

L'Oktobierfest est ouvert malgré les intempéries (pluie, vent, etc.). Aucun remboursement ni dédommagement ne sera appliqué.

7) Électricité :

Chaque exposant doit, à son inscription, fournir à l'organisation de l'Oktobierfest ses demandes techniques et électriques. L'organisation fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux demandes de chaque exposant, mais en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites demandes.

Si en cours d'année, à la suite de l'inscription, les besoins électriques changent, l'exposant doit en avvertir la coordonnatrice aux événements dès que possible. Cette dernière devra s'assurer de la disponibilité des circuits électriques avant d'en accepter la demande.

À l'inscription, chaque exposant aura accès à une prise de 1500w, ce qui équivaut à une prise régulière. Les prises supplémentaires sont au coût de 75\$ + taxes, pour les trois jours. Maximum 5 prises par kiosque

Sur place, aucun ajout électrique ne sera accepté.

Voir page 5 pour plus de détails.

8) Transport de matériel :

L'artisan est responsable de charger et décharger le matériel pour son kiosque. L'organisation ne peut fournir cette aide ni par des équipements ni par des employés ou bénévoles.

9) Assurance :

Chaque artisan doit posséder une assurance responsabilité et en ajouter la preuve à l'inscription.

10) Alcool :

Aucun artisan ne peut vendre d'alcool.

11) Bon voisinage :

Il est interdit de faire de la postiche (démonstration criante sur les stands), de faire de la sollicitation ambulante ni de mettre de la musique ou d'utiliser un micro sous peine d'être expulsé du site. Sourire et respect des autres seront les mots clés de notre Oktobierfest.

12) Entretien et nettoyage :

La Chambre de commerce offre à l'artisan des espaces propres. Ce dernier s'engage à tenir, pendant l'Oktobierfest et après la fermeture du site, les lieux de son emplacement propre. Lors du démontage des kiosques, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre.

13) Bon fonctionnement du site :

Tous les jours de l'Oktobierfest, le ou la responsable sera présent sur le site pour assurer le bon fonctionnement du site. L'artisan s'engage à respecter et écouter les consignes du responsable afin d'assurer le bon déroulement du marché. Aucune attitude négative ne sera tolérée sur place et ce, tout au long de l'événement.

14) Respect des règlements :

En cas de non-respect d'une ou plusieurs clauses du présent contrat, les décisions qui pourraient être prises par le ou la responsable de l'Oktobierfest ou par tout autre membre de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle seront irrévocables et applicables sur le champ.

L'organisation se garde le droit d'expulser un artisan qui ne respecte pas les règles établies par la direction de l'Oktobierfest 2023.

15) Publicité/Promotion :

L'artisan donne le droit à l'organisation de l'Oktobierfest 2023 d'utiliser le nom et des photos de lui et de sa compagnie pour publiciser l'Oktobierfest.

16) Exclusivité :

Afin de satisfaire notre clientèle, il n'y aura pas d'exclusivité par catégories d'exposants (bijoux, vêtements, herboristerie, etc.). Nous privilégions la diversité de l'offre dans l'esprit de l'Oktobierfest. Par respect pour les exposants, la Chambre de commerce dosera le nombre d'exposants par catégorie.

17) Annulation et résiliation :

Si pour toute raison, l'exposant doit annuler sa participation à l'Oktobierfest de Sainte-Adèle après le 1 septembre 2023 ou s'il ne se présente pas, aucun remboursement ni dédommagement ne pourra être fait par la Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle.

Pour toute annulation n'entraînant pas de remboursement, il n'est pas possible d'utiliser ce montant comme crédit pour une prochaine édition de l'évènement ou tout autre activité de la Chambre de commerce.

La direction de la Chambre de commerce se réserve le droit de résilier un contrat en situation de force majeure et d'émettre un remboursement ou non.

Si la CCTSA décide d'annuler l'évènement dans son entièreté pour diverses raisons et à n'importe quel moment, tous les exposants seront avisés le plus rapidement possible par courriel. La Chambre de commerce de Sainte-Adèle se réserve 30 jours pour émettre les remboursements aux exposants inscrits au moment d'annuler l'évènement.

TARIFICATION

INCLUSIONS AU CONTRAT

- Entrée gratuite sur le site.
- Emplacement intérieur de 8 x 8 avec 2 tables fournies.
- Vente d'objets promotionnels permise.
- Table supplémentaire à 20 \$ (pour les 3 jours)
- Électricité : besoins à préciser à l'inscription, **aucun ajout sur place**

Coût pour un kiosque : 500 \$ + taxes

TOTAL : 574.88 \$

Pas de remboursement en cas d'annulation de votre part

Paiement

Un dépôt de 50% est désormais requis afin de réserver son emplacement, avant le 15 mai 2023. La balance doit être payée avant le 1er septembre 2023. Si le paiement complet n'est pas reçu 30 jours après l'envoi de votre facture, la CCTSA se réserve le droit d'attribuer l'emplacement à un exposant sur notre liste d'attente.

Pas de remboursement en cas d'annulation de votre part.

Modalités de paiement

ATTENDRE LA FACTURE AVANT D'ENVOYER LE PAIEMENT

Chèque à l'ordre de Chambre de commerce et de tourisme de Sainte-Adèle, à envoyer à CCTSA, au 1960 boul. de Ste-Adèle, Sainte-Adèle (QC) J8B 0K2.

Cartes de débit et de crédit acceptées, communiquez avec nous au 450-229-2644 poste 202 pour paiement.

ÉLECTRICITÉ

Dans votre contrat, vous avez accès à 1 circuit de 1500W, ce qui équivaut à une prise électrique.



Pour chaque circuit excédentaire, un montant supplémentaire vous sera facturé.
1500 W supplémentaire = 75 \$ + taxes

À titre indicatif seulement		
Appareils électriques	Nombre de watts	Nombre de prise
Bouilloire	1000 W	1
Micro-ondes	1500 W	1
Gros grille-pain	1500 W	1
Réfrigérateur + lumières	1500 W	1
Plaque chauffante	1500 W	1
Friteuse	1550 W	1

Exemple :

Vous avez un frigidaire, une friteuse et un micro-onde pour votre kiosque. Cela prend 3 prises électriques de 1500 watt chacune. Donc, la première prise est comprise avec le contrat et les deux autres sont à 75\$+taxes chacune. Vous devrez donc déboursier 172,46 en frais d'électricité.

Attendre l'électricien avant de vous brancher sur le site

RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX DU CONTRAT

Termes de paiement :

Prendre note que votre place sera réservée officiellement sur réception de la moitié de votre paiement avant le 15 mai 2023. Dès le 16 mai 2023, nous communiquerons avec les kiosques en attente pour combler vos places.

L'autre moitié de votre paiement devra être acquittée avant le 1^{er} septembre 2023, sans quoi des frais de retard pourront s'ajouter.

Aucun remboursement ne sera octroyé au désistement de l'exposant.

Tout frais électrique supplémentaire devra être payé en totalité avant l'ouverture, le vendredi 15h.

Aménagement de l'emplacement et électricité :

Chaque agroalimentaire doit, à son inscription, fournir à la Chambre ses besoins en énergie. La Chambre fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux exigences de chacun des exposants mais en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites exigences. Pas d'ajout électrique durant l'événement.

Lorsque vous serez prêts à brancher vos équipements, DEMANDEZ à ce que le responsable de l'électricité vienne à votre emplacement et ATTENDEZ SON BRANCHEMENT pour une meilleure logistique et pour ne pas endommager votre matériel, merci.

Chaque exposant est tenu responsable d'apporter ses rallonges électriques (prévoir entre 50 et 100 pieds), ses linges à nettoyer, ses sacs à ordures, ses poubelles, son extincteur, ses « power bars » et son « diable ».

Attestation d'assurance et permis :

Une police d'assurance avec responsabilité civile de 2 000 000\$, couvrant toute la période de l'Oktobierfest, est exigée, svp, la joindre à votre contrat lors de votre inscription. L'exposant s'engage également à être assuré pour le vol de biens. La CCTSA ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration de biens. Si l'exposant décide de ne pas se prévaloir d'une assurance, un formulaire de renonciation devra être signé.

L'exposant doit obligatoirement remettre une copie de son permis du MAPAQ lors de son inscription.

Pour plus d'informations

Marjolaine Paradis, coordonnatrice aux événements
Bur. 450-229-2644 poste 201 / Cell. 819-217-5531
evenements@sainte-adele.net

